



15ème législature

Question N° : 33514	De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > dépendance	Tête d'analyse > Personnels disponibles pour la prise en charge	Analyse > Personnels disponibles pour la prise en charge des aînés.
Question publiée au JO le : 03/11/2020		

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le nombre de personnels disponibles pour la prise en charge des aînés en établissements. Dans le cadre du Ségur de la santé, qui a permis la revalorisation partielle des rémunérations et des carrières, la question pourtant centrale des « effectifs présents au lit du résident » semble avoir échappé aux débats. La baisse du nombre de personnels dans les Ehpad inquiète fortement au regard de son incidence sur le niveau de prise en charge du résident. En effet, pour répondre à l'augmentation de la moyenne d'âge des résidents et à la baisse de leur niveau d'autonomie, les équipes devraient être renforcées pour améliorer la qualité de la prise en charge des résidents et des conditions de travail des personnels. À l'issue du « Ségur », les directeurs d'Ehpad ont alerté le Gouvernement pendant l'été 2020 sur ce sujet. Dans de nombreux territoires, les chiffres démontrent une réalité bien en deçà de la moyenne nationale qui s'établit à 0,6 agent par résident. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend prendre en compte les interpellations des professionnels et proposer, en complément du projet de loi à venir sur la dépendance, un plan d'amélioration des effectifs présents au lit du résident pour tendre vers un encadrement des personnes âgées et dépendantes, tel que l'a fait Allemagne souvent citée en exemple.